

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 23  
- votant par procuration 6  
- absent 0  
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20241205-D83-1224-AI  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024

**x x x**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

**x x x**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.83/12.24**

**Objet : Budget Ville 2025**  
**Versement d'acomptes de subventions aux associations**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.12.2024

**Délibération n°: D.83/12.24**

**Objet : Budget Ville 2025  
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que certaines associations locales, sportives ou non sportives, doivent procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment lorsqu'elles emploient du personnel ou lorsque leurs activités le justifient.

Afin de permettre à ces associations d'honorer leurs dépenses de janvier à mars 2025, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 de la Ville, il convient de leur accorder des acomptes de subventions par douzièmes, calculés sur la base des subventions attribuées sur l'exercice 2024.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville de Lillebonne se doit de maintenir le bon fonctionnement des associations,

*Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus membres des associations ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,*

*Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus se déclarant membres des associations concernés par l'attribution de subvention(s) ne prennent pas part au vote de la délibération.*

*Considérant qu'afin d'éviter d'influencer le vote du Conseil Municipal et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, 9 élus membres d'associations (Mme le Maire, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Michelle DAJON, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, M. Patrick CIBOIS, Mme Arlette LECACHEUR) ne prennent pas part au débat, se retirent au moment du vote et ne prennent pas part au vote de la délibération n°D.83/12.24.*

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 de la Ville, le versement d'acomptes de subventions, aux mois de janvier, février et mars 2025, aux associations ci-dessous :

Associations	Montant global des sommes versées (en €) <i>(les paiements s'effectuant sous la forme de 3 acomptes de montants identiques versés aux associations en janvier, février et mars 2025)</i>
Association Culturelle Juliobona	155 625,00
USL Omnisport	42 840,00
Maison des Jeunes et de la Culture	28 248,00
GABS	2 178,00
Objectif Vélo Tout Terrain	1 071,00

**Délibération n°: D.83/12.24**

**Objet : Budget Ville 2025  
Versement d'acomptes de subventions aux associations**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Soit 19 voix pour (M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, M. HAMMAN, M. GONZALEZ, M. DUHAMEL, Mme COUTURE, Mme BEAUMONT)*

**LES 9 ELUS MEMBRES DES ASSOCIATIONS N'ONT PAS PRIS PART AU DÉBAT, SE SONT RETIRÉS AU MOMENT DU VOTE ET N'ONT DONC PAS PRIS PART AU VOTE.**

*Etant précisé que Mme DE MILLIANO ayant donné pouvoir à M. CIBOIS, élu membre d'association, sa voix n'a donc pas été comptabilisée.*

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Nathalie CASTEL.